



BTSA Technico-Commercial Animaux d'Elevage et de Compagnie



CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV (Bac général, technologique, professionnel ou Brevet Professionnel)
- Signer une convention de formation ou un contrat d'apprentissage

EXAMEN

- Diplôme d'Etat de niveau V du Ministère de l'Agriculture obtenu à partir d'un contrôle continu en cours de formation et de 3 épreuves terminales

VERS QUELS METIERS

- Manager de rayon animalerie
- Technico-commercial spécialisé en distribution de produits d'animalerie
- Responsable de secteur itinérant
- Eleveur d'animaux de compagnie

DANS QUELLES ENTREPRISES

- Animalerie/Jardinerie
- Animalerie spécialisée
- Grossiste ou fournisseur du secteur
- Elevage, pension
- Service aux animaux familiers (toiletage, dressage...)

UN TREMPLIN POUR...

- Diplôme de niveau VI (Licence, Bachelor)
- Vie active



LA FORMATION EN CENTRE

DUREE : 2 ans

- 40 semaines à la MFR
- 64 semaines en entreprise

RYTHME D'ALTERNANCE

- 2 semaines à la MFR
- 2 semaines en entreprise

STATUTS

- Etudiant (possibilité gratification)
- Apprenti

COUT DE LA FORMATION *

- **Etudiant**
 - Formation : 350,00 € (prise en charge possible par l'entreprise de stage, partielle ou totale)
 - Demi-pension : 30,00 €
 - Adhésion : 0,80 €
- **Apprenti**
 - Formation prise en charge par l'OPCO
 - Demi-pension : 30,00 €
 - Adhésion : 0,80 €
 - Apprentis : aides restauration à déduire de la demi-pension

* Coût mensuel 2019/20 sur 10 mois de Septembre à Juin

CONDITION DE SCOLARITE

- Demi-pensionnaire
- Possibilité d'hébergement extérieur

OBJECTIFS

- Acquérir une formation supérieure en commerce
- Se spécialiser sur le secteur animalier
- Favoriser son insertion professionnelle ou sa poursuite d'étude

CONTENU

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Economie et gestion d'entreprise
- Mercatique
- Gestion commerciale
- Négociation commerciale
- Etude de la filière
- Techniques animalières : terrariophilie, petits mammifères, aquariophilie, oisellerie, chiens, chats
- MIL : bassin de jardin

ENSEIGNEMENT GENERAL

- Mathématiques
- Anglais courant et professionnel
- Education socioculturelle
- Education Physique et Sportive
- Informatique
- Organisation économique, sociale et juridique
- Techniques de communication
- Accompagnement au projet professionnel

REMUNERATION DES APPRENTIS SALAIRE MINIMUM BRUT MENSUEL

Valeur du SMIC au 01/01/2020, base 151,67 h par mois

	- de 18 ans	De 18 à 20 ans	+ de 21 ans
1 ^{ère} année	27 %	43 %	53 %
Salaire minimum	416,00 €	662,00 €	816,00 €
2 ^{ème} année	39 %	51 %	61 %
Salaire minimum	601,00 €	785,00 €	939,00 €



MFR Saint Flo

1, chemin d'Avaud
Saint Florent des Bois
85310 RIVES DE L'YON

☎ 02 51 31 99 99

E-mail : ireo.st-florent@mfr.asso.fr

www.mfr-st-florent.com

Contact : Marlène CLOCHARD